

2347

République du Sénégal



**FORMULATION DU DOCUMENT CADRE DE REFERENCE DE
LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE 2011-2015**

**Projet de Termes de Référence
du groupe restreint du Groupe 7 :**

**Protection sociale, populations, jeunes, groupes vulnérables, Gestion
des risques et catastrophes**

I. Contexte

L'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique (UCSPE) qui assure le secrétariat du comité technique ad hoc chargé de formuler de nouvelles orientations économiques et sociales pour servir de levier à l'aboutissement de l'ensemble des OMD en 2015, a préparé une feuille de route qui a pour objectif de faire le bilan de la période de mise en œuvre du DSRP II et d'élaborer des orientations devant constituer pour la période 2011-2015, la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale.

Pour réaliser le processus tel que décrit dans la feuille de route, une note méthodologique a été élaboré pour indiquer de manière précise la démarche et l'organisation qui devraient concourir à la réalisation du document, cadre de référence consensuel intégrant les priorités.

Dans cette méthodologie il a été proposé de tenir des groupes de travail autour des secteurs et thèmes jugés prioritaires et connexes.

Sous ce rapport, la revue de 2009 sera marquée par une analyse sectorielle poussée et beaucoup plus orientée vers l'évolution des indicateurs. Le processus au niveau des groupes devra permettre de mettre en cohérence les différentes analyses sectorielles consignées dans un rapport produit par des consultants.

C'est ainsi qu'une réunion de partage de la feuille de route de route a été organisée par l'UCPSE organisé en mars 2009 et a regroupé les acteurs étatiques et non étatiques qui intervenant dans les thématiques du groupe 7. Cette réunion a permis la validation des TDR du groupe 7 qui, tirant les leçons apprises des processus antérieurs de revuc des DSRP I et II, a jugé utile de mettre en place un Comité restreint pour faciliter le travail du groupe et assurer la qualité des produits escomptés.

Après de larges concertations, le Comité Restreint propose les présents Termes de Référence qui définissent la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité National de Suivi du Plan de Travail Gouvernement-UNICEF 2010-2011 groupe de travail.

II. COMPOSITION DU COMITE RESTREINT

Le Comité Restreint est structuré autour des deux Présidents et des deux rapporteurs et comprend en outre les structures, programmes ou projets suivants :

(A fournir par l'UCSPE. Cf. feuille de présence)

III. ATTRIBUTIONS DU COMITE RESTREINT

Il est visé à travers la mise en place du Comité restreint, la facilitation du mandat du groupe 7 tel que spécifié dans ses TdR. Pour ce faire, le groupe restreint devra :

- Elaborer le cahier de charges du consultant accompagnant le processus ;
- Orienter, conseiller et suivre les travaux du consultant ;

- Rendre compte au groupe 7 de l'état d'avancement des travaux du consultant ;
- Faire le suivi des recommandations du groupe ;
- Effectuer une première analyse du rapport du consultant ;
- Constituer les commissions de travail sur le rapport du consultant ;
- Rédiger le rapport de synthèse du groupe ;
- Préparer la validation technique du rapport de synthèse
- Proposer au groupe toute recommandation utile à faire à l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique.

IV. FONCTIONNEMENT DU COMITE RESTREINT

Les principes de base du fonctionnement du groupe de travail reposent sur la **participation**, le **consensus** autour des principales orientations fondé sur le **dialogue** et le **professionnalisme** des membres ; et l'**appropriation** du processus de formulation en vue de faciliter la mise en œuvre des actions prioritaires proposées.

Les réunions se tiendront de façon rotative à des lieux retenus à l'avance, après chaque réunion du Comité restreint.

V. DUREE DE VIE DU COMITE

Le Comité restreint aligne sa durée sur celle du groupe 7.